RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale déléguée à la cohésion sociale
Direction de l'éducation
Service accueil scolaire et périscolaire
Affaire suivie par Annie Gouriou
Tél. 02 40 41 94 27
Courriel : annie.gouriou@mairie-nantes.fr

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
des écoles privées de Nantes

Objet : aide financière restauration scolaire

Nantes, le 23 AOUT 2021

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Afin de permettre aux familles nantaises inscrites dans votre école de bénéficier d'une éventuelle aide à la restauration, vous trouverez ci-joint des dossiers tarifaires périscolaires de la Ville de Nantes. Ce formulaire est également disponible sur le site eservices.nantesmetropole.fr et peut être complété en ligne.

Ces dossiers sont à remettre obligatoirement dans les cas suivants :

- nouvelles familles,
- nouvelles fratries,
- enfant scolarisé précédemment dans une école publique.

Le dossier est renouvelé automatiquement pour les familles ayant bénéficié d'une aide l'année dernière. Néanmoins, tout changement de situation doit être signalé auprès du service accueil scolaire et périscolaire de la Ville.

Pour mémoire, la participation financière des familles varie selon leur quotient familial, calculé par la Caf ou pour les non-allocataires Caf par nos services. Celui-ci est valable sur une année civile et recalculé tous les ans au mois de janvier. Les tarifs des accueils périscolaires nantais, et en conséquence l'aide à la restauration pour les élèves des écoles privées, s'appliquent également du 1er janvier au 31 décembre, et seront donc revus début 2022.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Barbara MESLIN
Responsable du service accueil scolaire et périscolaire

Tarifs 2021 des accueils périscolaires du matin, du midi et du soir dans les écoles publiques

Les tarifs varient selon votre quotient familial (QF). Celui-ci est établi par la Caisse d'Allocations Familiales ou calculé à défaut par nos services si vous n'êtes pas allocataire CAF, en fonction de vos ressources, du nombre d'enfants à charge et de votre situation familiale. Il permet de déterminer le tarif qui vous est appliqué. **Le tableau ci-dessous vous indique comment évoluent les tarifs en fonction des QF.**
Vous pouvez calculer plus précisément votre tarif en vous connectant sur le site Internet de la Ville : https://eservices.nantesmetropole.fr/education-periscolaire
Vous avez besoin pour cela de votre QF. Si vous ne le connaissez pas, consultez le site Internet de la CAF www.caf.fr ou appelez le 0810 25 44 10.

	Tarifs 2021	
Exemple de QF	**matin/soir**	**midi**
450	0,37 €	0,85 €
556	1,02 €	2,37 €
650	1,50 €	3,47 €
770	1,82 €	4,14 €
930	2,12 €	4,78 €
1200	2,29 €	5,16 €
1463	2,47 €	5,53 €
1762	2,59 €	5,72 €
2100	2,72 €	5,93 €
2680	3,09 €	6,16 €
usager habitant une commune hors Nantes*	3,09 €	6,16 €

* Les enfants inscrits dans une école publique nantaise et domiciliés à Carquefou, Saint-Etienne-de-Montluc et Saint-Herblain bénéficient du tarif nantais, ces communes ayant signé une convention avec la Ville de Nantes.

Les tarifs indiqués correspondent à des montants forfaitaires par accueil (matin, midi et/ou soir) et par enfant. L'accueil du midi comporte non seulement le repas mais aussi l'encadrement et les activités de l'interclasse ainsi que les frais de structure de la collectivité. Son coût réel moyen par enfant s'élève à 16,81 €. L'accueil du soir est payant à partir de 16h30, même si pour certaines écoles il démarre avant.

Une dérogation tarifaire peut être accordée aux bénéficiaires de l'aide médicale de l'État.

Cinq factures vous sont adressées dans l'année scolaire :

1 – en décembre pour les fréquentations des mois de septembre et octobre
2 – en février pour les mois de novembre et décembre
3 – en avril pour les mois de janvier et février
4 – en juin pour les mois de mars et avril
5 – en août pour les mois de mai, juin et début juillet

Modes de paiement possibles :

- prélèvement automatique
- par internet : https://eservices.nantesmetropole.fr/education-periscolaire
- carte bancaire ou espèces : chez le buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité) ou au guichet de la Recettes des Finances de Nantes Municipale
- chèque
- titre interbancaire de paiement (TIPSEPA)
- Cesu non dématérialisé (chèque emploi service),

Direction de l'éducation
Accueil scolaire et périscolaire
Adresse postale
2 rue de l'Hôtel de Ville – 44094 Nantes Cédex 1
Tél. 02.40.41.94.42
Courriel : accueil.periscolaire@mairie-nantes.fr

e-services
N° Dossier : .....
Code confidentiel: .....
N° allocataire CAF : .....
(Loire-Atlantique)
Nombre d'enfants à charge fiscalement : .....

DOSSIER TARIFAIRE PERISCOLAIRE 2021/2022

MATIN, MIDI et SOIR écoles publiques
MIDI écoles privées (pour les familles domiciliées sur Nantes)

Nom et adresse du responsable légal

Dès son premier jour de classe, votre enfant peut fréquenter les accueils périscolaires (inscription à effectuer chaque jour à l'école). Toutefois, pour déterminer votre tarif, complétez ce dossier recto-verso, déposez-le à la mairie centrale ou annexe de votre quartier ou retournez-le au service accueil scolaire et périscolaire de la direction de l'éducation.
Vous pouvez aussi compléter ce dossier en ligne sur eservices.nantesmetropole.fr

Sans information de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué.

SITUATION FAMILIALE :	**RESPONSABLE LEGAL**	**AUTRE RESPONSABLE LEGAL OU CONJOINT**
	☐ M. ☐ Mme	☐ M. ☐ Mme
NOM	.....	.....
PRENOM	.....	.....
Date de naissance	/ /	/ /
Lien avec l'enfant	☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :	☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :.....
Téléphone du domicile	_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Téléphone portable	_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Courriel	.....@.....	.....@.....
Profession	.....	.....
Téléphone professionnel	_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ Marié(e) ☐ Vie Maritale ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve)
☐ Séparé(e)① ☐ Divorcé(e)① Résidence alternée ① oui ☐ non ☐
① joindre jugement ou, à défaut, une attestation sur l'honneur signée des deux parents précisant le mode de garde

SI EMMENAGEMENT FUTUR NOUVELLE ADRESSE : **Date de changement :**

N° : Voie : Code Postal : Commune :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier automatisé. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès du service accueil scolaire et périscolaire de la ville de Nantes. Ces informations sont conservées durant toute la scolarité de votre(s) enfant(s).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à faire connaître au service accueil scolaire et périscolaire toutes modifications qui surviendraient dans ces informations.

Date : **Signature :** **Tournez SVP**

I – ENFANTS FREQUENTANT LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Sexe	Nom de l'école maternelle et élémentaire

Date du premier jour de fréquentation pour les écoles privées : / /

II – DETERMINATION DU TARIF

Le tarif est basé sur votre quotient familial de la CAF de Loire-Atlantique ou calculé par notre service si vous n'êtes pas allocataire CAF. Il tient compte de vos ressources et du nombre de personnes à charge. Celui-ci est valable sur une année civile et est recalculé chaque année au mois de janvier.

Selon votre situation, vous devez nous transmettre les informations suivantes :

A – Vous êtes allocataire CAF de Loire-Atlantique

Nous autorisez-vous à consulter votre dossier sur CDAP à chaque rentrée scolaire de votre (vos) enfant(s) ?
(CADP est le site Internet professionnel de la CAF mis à disposition de la Ville permettant la consultation de votre quotient familial)

☐ **OUI** indiquez ci-dessous votre n° CAF **Signature obligatoire :**
☐ **NON** fournir votre attestation de quotient familial CAF

N° d'allocataire CAF de Loire-Atlantique : ☐

Si vous ne connaissez pas votre numéro d'allocataire, contactez la CAF par téléphone au 3230 ou sur Caf.fr
Attention ! N'oubliez pas de demander le transfert de votre dossier à la CAF de Loire-Atlantique si vous arrivez d'un autre département.

B – Vous n'êtes pas allocataire CAF

- Votre dernier avis d'imposition. Pour le régime de la MSA : fournir l'attestation du quotient familial.
- Si vous êtes demandeur d'emploi depuis 2 mois consécutifs : relevé de situation justifiant votre inscription en cours auprès de Pôle emploi couvrant la période des deux derniers mois.
- Si vous recevez une aide du Conseil Départemental : notification de l'aide financière et si vous êtes bénéficiaire de droits AME : copie de votre carte d'admission à l'aide médicale de l'état.

Si vous ne souhaitez pas fournir vos justificatifs de ressources ou votre quotient familial CAF, le tarif maximum vous sera appliqué. Dans ce cas, vous devez obligatoirement cocher la rubrique suivante :

Application du tarif maximum ☐

A noter : une adresse hors Nantes entraîne une tarification maximale excepté pour les communes de Carquefou, Saint-Herblain et Saint-Etienne-de-Montluc pour les écoles publiques.

Partie réservée au service

Nom de l'agent : ☐ QF : ☐ Date de mise à jour : ☐